

Indemnités modulables en REP+ : des critères édifiants !

La circulaire concernant la part modulable de l'indemnité REP + est parue (600 à 1000 euros annuels net de plus avec la même part modulable pour tous les personnels d'une même école ou d'un même établissement). La hiérarchie aura donc à « évaluer » chaque année les écoles et les établissements en REP+. Que sera-t-il évalué ? La capacité des personnels à transmettre les savoirs et les connaissances ? L'instruction et les apprentissages n'apparaissent à aucun moment dans la grille d'évaluation (mais est-ce que le ministre s'en soucie ?). Les critères d'évaluation sont édifiants :

Objectifs	Leviers	Avis FO
1. Amélioration de la qualité du climat scolaire	- Diagnostics et plans d'action- Formalisation de règles de vie pour le vivre-ensemble - Prévention et traitement des discriminations et du harcèlement - Prévention et traitement de la violence - Initiatives prises pour réagir aux violences et incivilités, manquements à la discipline et au respect de l'autorité - Suivi de l'absentéisme et actions déployées - Prévention du décrochage et actions déployées	Alors que le ministre refuse de créer les postes nécessaires et poursuit les fermetures (-1800 postes dans le 2nd degré), les personnels sont sommés de trouver eux-mêmes les solutions. Les personnels qui revendiqueront les moyens pour faire face, qui feront valoir l'obligation de l'employeur d'assurer la santé et la sécurité des personnels(registre RSST, protection fonctionnelle...) seront-ils les mieux évalués ?
2. Déploiement des dispositifs d'égalité des chances, d'alliances éducatives et de soutien à la parentalité	- Accompagnement individualisé des élèves et continuité pédagogique - Organisation de réunions régulières et rencontres individuelles afin de permettre aux familles d'échanger avec les professeurs - Instauration de liens, de collaborations et de projets avec les associations péri-éducatives et les collectivités territoriales - Construction de coopérations en lien avec la politique de la ville, les institutions au niveau local, départemental et académique	De même, les collègues qui se mobilisent pour que les remplacements soient assurés...toucheront-ils la prime la plus élevée ? Sachant que le ministre organise, au nom de la « continuité pédagogique », le e-learning avec des cours en vidéo surveillés par des AED (ou les nouveaux AED recrutés en préprofessionnalisation.) Ces critères visent clairement à exploser les obligations réglementaires de service et le temps de travail, ainsi qu'à renforcer la logique territoriale et la déréglementation.
3. Mise en œuvre des temps collectifs de formation et de concertation	- Plan de formation du réseau d'éducation prioritaire/de l'école/du collège - Animation et/ou participation aux conseils de cycle 3 et conseils école-collège - Organisation de rencontres inter-degré	Là-aussi, il s'agit de multiplier les formations locales (y compris hors temps de service ou pendant les vacances) et les réunions diverses, ce qui vise à « dépasser » le cadre réglementaire et les obligations de service.

.../...

Cette mesure s'inscrit pleinement dans le « Grenelle » de Blanquer : pilotage par l'évaluation, « management de proximité » avec ses nouvelles fonctions (directeur supérieur hiérarchique, enseignants-inspecteurs en service partagé, RH de proximité...), le renforcement de « l'accompagnement PPCR » qui pourrait notamment concerner les moins bien évalués en REP+ ...

La FNEC FP-FO s'oppose au principe des parts variables, processus d'individualisation des carrières contre les garanties collectives, et demande l'augmentation de l'indemnité à part égale, en commençant par pallier aux injustices actuelles concernant les personnels exclus (AESH, AED, assistants sociaux, CPC...). Elle appelle les personnels à se réunir dès la rentrée pour faire obstacle aux attaques statutaires du « Grenelle » et pour la satisfaction de toutes nos revendications.

Montreuil le 8 juillet 2021